

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE  
DU SCOT DE L'OUEST DES  
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 12 Février 2020

SEANCE du 21 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 21 Février, le Comité Syndical du syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sémard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

- **PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – P. ASCHIERI – C. BLANC – C. BOMPAR – M. BOULLE – M. CASSEZ – R. CASTEL – C. CEPPI – M. COMBE – JL. CONIL – G. DELHOMEZ – JP. HENRY – I. OGEZ – M. OLIVIER – J. POUPLOT – L. SANCHEZ – JM. CHIAPPINI – C. FIORENTINO – R. GALY – P. LAFARGUE – G. LOPINTO – G. BOUCHARD – M. CHARABOT – P. DEOUS – ML. GOURDON – C. JABOULET – M. LEVET – JM. MACARIO – C. TILLIER – A. GARRIS – JL. RICHARD.
- **EXCUSES** : Madame, Monsieur : D. LE BLAY – A. ROATTA – D. LISNARD – B. BROCHAND – P. VAILLANT – B. ALENDA – M. TABAROT – J. ATTUEL – S. LEROY – H. LEROY – D. CARRETERO – F. CHIKLI – G. CIMA – C. LEQUILLIEC – J. PASERO – M. POURREYRON – M. PAGANIN – G. PEROLE – J. MELLAC – MC. REPETO-LEMAITRE -
- **ONT DONNE POUVOIR** : Madame J. ATTUEL à Monsieur JM. CHIAPPINI – Monsieur S. LEROY à Monsieur P. LAFARGUE – Madame M. TABAROT à Monsieur A. GARRIS

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2020.

**2020-06 : Affectation des résultats 2019**

Après dépôt en Préfecture

Le : 3 mars 2020

Publication ou notification

Du : 6 mars 2020

**DU 21 FEVRIER 2020****OBJET : Affectation des résultats 2019****SYNTHESE :**

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être affectés. Compte tenu de la clôture de l'exercice 2019, il est proposé de reporter les résultats de fonctionnement au compte R002 pour un montant de 43 070.46 € et d'investissement au compte R001 pour un montant de 167 591.57 €.

Monsieur le **Président rappelle** au Comité Syndical que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il lui appartient d'affecter chaque année le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé.

VU le Compte Administratif 2019 du syndicat statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Il est rappelé le résultat de clôture de 2019 des deux sections :

Section d'investissement :	<b>167 591.57 €</b>
Section de fonctionnement :	<b>43 070.46 €</b>

Il est proposé :

De reporter au chapitre R002 « *Excédent de fonctionnement reporté* » le solde à la section de fonctionnement au budget primitif 2020 à hauteur de 43 070.46 €

De reporter au chapitre R001 « *Excédent d'investissement reporté* » le solde à la section d'investissement au budget primitif 2020 à hauteur de 167 591.57 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité,**

- **DE REPORTER** au chapitre R002 « *Excédent de fonctionnement reporté* » le solde à la section de fonctionnement au budget primitif 2020 à hauteur de **43 070.46 €**
- **DE REPORTER** au chapitre R001 « *Excédent d'investissement reporté* » le solde à la section d'investissement au budget primitif 2020 à hauteur de **167 591.57 €**
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur Le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur Le Préfet des Alpes-Maritimes

Fait à Grasse les jours, mois et an que dessus.



**Jérôme VIAUD**

**Président du syndicat mixte  
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes**

# AR PRÉFECTURE

## Affectation des résultats 2019

Numéro de l'acte : 2020\_06

Date de la décision : 21/02/2020

Identifiant unique de l'acte : 006-200016319-20200221-2020\_06-DE

Acte transmis par : Catherine INFANTES

Collectivité émettrice : SCOT OUEST DES AM

Date de l'accusé de réception : 03/03/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires

Document : [99\\_DE-006-200016319-20200221-2020\\_06-DE-1-1\\_1.pdf](#) (Document original)

---

Date de dépôt de l'acte : 03/03/2020 17:11:54

Date d'envoi de l'acte : 03/03/2020 17:22:52

Date de réception de l'AR : 03/03/2020 17:31:51